

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°3/7.5/28-01/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	26

Date de la convocation : 21-01-2020

Date de l'affichage : 22-01-2020

OBJET :

**POLE ECHANGE MULTIMODAL
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE
SUBVENTION AUPRES DE LA REGION
OCCITANIE**

Rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT HUIT JANVIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Ariane MOLLUNA, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents : O. BERTRAND – G. BER – A. JACINTO

Absent ayant donné procuration :

P. VAN DER LINDE à A. FOUREL

A. BONNET à C. BONATO

P. CATHALA à N. CLAUDEL

V. BONVICINI à C. LAURIE

Secrétaire de séance : JC BASCHIOU

La commune d'Aigues-Mortes a établi dans le cadre de la démarche Bourgs-Centres Occitanie Pyrénées Méditerranée les grandes lignes d'un projet urbain dont l'un des axes s'intitule « L'amélioration de l'accessibilité et des déplacements tous modes ». En effet, le périmètre de ce projet urbain inclut la majorité des infrastructures de transport dont la gare ferroviaire.

Afin d'améliorer l'intermodalité au sein de son territoire, la commune a saisi, en date du 29 août 2019, la Région Occitanie pour intégrer le dispositif PEM régional.

La mise en place opérationnelle du PEM nécessitera l'engagement d'une étude d'aménagement du périmètre du PEM, faisant suite à l'étude préalable de faisabilité engagée par la Région Occitanie ayant notamment permis de définir ce premier périmètre du PEM. A noter que cette étude d'aménagement sera réalisée en lien avec les services de SNCF Réseau devant émettre un avis techniques sur leurs installations présentes sur le périmètre du PEM.

Pour cela, la commune souhaite être accompagnée de la SPL30, dont elle est actionnaire, et ainsi lui confier un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'axe mobilité de son projet urbain dont la mise au point du marché subséquent pour cette étude d'aménagement.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 40 000 € H.T.

Le lancement de l'opération est programmé en mars 2020. Fin de l'opération estimée en août 2020.

Un plan de financement prévisionnel a donc été arrêté :

- Coût estimatif des études	40 000.00 € H.T.
- REGION au titre du Plan Régional PEM	20 000.00 €
- COMMUNE D'AIGUES-MORTES	20 000.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur ce projet de plan de financement prévisionnel, de l'autoriser à signer toute pièce utile à son élaboration et de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité :

- adopte les propositions.



Le Maire,
Pierre Maumejean

